

Communiqué de presse du 22 avril 2025

Demande de mise en retrait

Position de l'URPS Chirurgiens-dentistes Nouvelle-Aquitaine via la parole de son président

Le 14 avril 2025, l'URPS Chirurgiens-dentistes Nouvelle-Aquitaine a pris connaissance, par voie de presse, d'accusations de harcèlement sexuel formulées par plusieurs assistantes dentaires à l'encontre d'un praticien libéral de la région, également élu au sein de notre instance.

En tant qu'union professionnelle, nous ne sommes ni une juridiction ordinale ni une autorité judiciaire. Nous ne commentons donc pas les procédures en cours, d'autant plus lorsqu'un appel a été interjeté.

Toutefois, nous reconnaissons pleinement la gravité des problématiques soulevées par ces affaires et leur résonance dans le monde professionnel.

Si les faits rapportés ne relèvent pas de l'activité de l'URPS à proprement parler, une demande de mise en retrait temporaire a été adressée à l'élu concerné. Cette décision, prise dans un esprit de responsabilité et de respect du principe de précaution, s'inscrit dans le cadre strict de nos prérogatives, en attendant les décisions des instances compétentes.

Nous regrettons que cette situation, grave et sensible, puisse faire l'objet de récupérations politiques ou de prises de position détournant l'attention de l'essentiel. Depuis le début de la mandature en 2021, le dialogue intersyndical a été un pilier de notre action. Il doit le rester.

La lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans le milieu dentaire est un enjeu collectif. Elle appelle à l'unité, à la responsabilité et à l'engagement de tous. L'URPS réaffirme sa détermination à poursuivre et renforcer ses actions de sensibilisation, de prévention et de formation en lien avec les acteurs de la profession.

C'est ensemble que nous ferons progresser durablement cette cause.

Dr Jacques Wemaere
Président de l'URPS CD NA